4e ANNÉE, N° 198 — MERCREDI, 14 NOVEMBRE 1849.

ON S'ABONNE:

A CONSTANTINOPLE, au Bureau du Journal, *A Galata.*

DANS LES VILLES DE LEVANT, l'Agence des Paquebots français.

A MALTE, chez *M. G. Muir*, libraire.

A MARSEILLES, chez M^r veuve *Camoin et Cie.*

A LONDRES, chez *MM. James Cowie et Son*, Foreign Newspaper Office, 21, St Ann's Lane, general Post Office.

JOURNAL DE CONSTANTINOPLE

ECHO DE L'ORIENT.

PRIX DE L'ABONNEMENT

CONSTANTINOPLE ..... un an 8 piastres
" 6 mois, 4 "
PROVINCES ET ETRANGER un an. 9 "
" 6 mois, 5 "

PRIX DES ANNONCES:

La ligne..... 5 piastres du G.-S.

Le Journal paraît les 4, 9, 14, 19, 24, 29 de chaque mois.

Les abonnements datent du 1er et du 16.

INTÉRIEUR.

CONSTANTINOPLE, 14 Novembre.

Nous avons eu plusieurs fois occasion de parler des troubles qui ont naguère éclaté dans la République septinsulaire, et dans notre avant-dernier numéro, en particulier, il nous a été donné, sur la foi d'une correspondance de Syra, d'annoncer la découverte, par le Lord-Haut-Commissaire Ward, d'une conspiration ayant pour objet l'affranchissement des îles ioniennes et l'adjonction à la Grèce, de la Thessalie, de la Macédoine et de l'Epire. Cependant, nous ne pouvions que raconter, sans rien affirmer, n'ayant en main aucun document qui nous permît d'assurer la vérité du récit de notre correspondant, quoique nous eussions la certitude morale de la folie de certains hommes qui ne firent jamais défaut à la Grèce. Le message du Lord-Haut-Commissaire est explicite et donne la plus éclatante confirmation aux assertions reproduites par notre feuille sans ménagement pour les noms, sans respect pour les positions. Ce document qui fait honneur à la franchise et au courage de M. Ward, est conçu dans les termes suivans:

Message du Lord-Haut-Commissaire au Président du Sénat, relatif aux arrestations opérées à Corfou.

« Corfou, 9 octobre 1849.

« Altesse,

« Je fus informé, durant les troubles de Céphalonie, que des Albanais enrôlés par des agents Grecs devaient y prendre part; que la solde de ces hommes avait été fixée à dix talaris par mois, et qu'on devait les embarquer à Zaverda, pour les conduire de là à Céphalonie.

« Ce plan fut déjoué par les mesures de précaution prises immédiatement, et par la déroute inattendue des insurgés. Mais j'ai d'autant moins sujet de douter de la réalité de ce plan, que j'ai pu récemment obtenir par une voie toute différente la confirmation des faits qui m'avaient été alors rapportés.

« Aussitôt après ma dernière visite à Argostoli, un individu qui m'était jusqu'alors inconnu, demanda à me parler en particulier, et après m'avoir remis des documents qui constataient d'une manière satisfaisante sa position et son identité, il me révéla des faits d'une nature vraiment surprenante, et m'en laissa entre les mains un rapport signé de lui, tout en exigeant de moi la promesse que son nom ne serait point dévoilé.

« D'après ce rapport, il existerait à Corfou une société secrète, connue sous le nom de Grande-Fraternité, dont les chefs sont MM. Etienne Valiano, un Albanais nommé Antoine et Philippe Melgussi, et avec eux M. le docteur en droit Pierre Quartano, dans les papiers duquel a été trouvé l'Acte constitutif de la société, portant la signature de M. de Philippe; que ce dernier et le docteur Quartano appartiennent aussi aux sociétés de la Vieille et de la Jeune Ch[illegible]rie, dans lesquelles J. Calogera agit comme secrétaire, et l'avocat Poffandi comme agent à Athènes;— Que dernièrement ces sociétés ont admis dans leur sein plusieurs réfugiés Italiens, dont les principaux sont le colonel Zambecari et M. Rocco Cancrini, lesquels ont tenu des réunions dans leurs maisons;— Que leurs plans embrassaient l'Italie, les provinces Européennes de la Turquie, et les Iles Ioniennes, qu'on se proposait de réunir à la Grèce, d'où l'on attendait de grands secours en hommes et en argent;— Que le mouvement de Céphalonie faisait partie d'un plan général, et qu'il devait, ou qu'on parlait dans les réunions de la société à Corfou une semaine avant qu'il eût lieu, »— Que des Albanais étaient enrôlés par les agents de la société à 10 talaris par mois, et qu'un mois leur avait été payé par avance pour leur service à Céphalonie, mais qu'il refusèrent de s'embarquer en apprenant la défaite éprouvée par les insurgés à Sta;— Qu'on se procurait des fonds pour cet objet au moyen de taxes sur les diplômes d'admission, les principaux officiers de la société payant chacun, au moment de leur entrée, rien moins que la somme de trente liv. sterling;— Que par le moyen de M. Scarpa, l'un des principaux officiers de la Police, et membre des trois sociétés, on était bien informé de toute mesure prise par le gouvernement;— Que plusieurs d'entr'eux, et particulièrement M. Calogera, avaient caché leurs papiers à l'apparition de ma première proclamation aux Céphalènes, où il était fait allusion aux sociétés secrètes; mais qu'on en trouverait encore assez, si l'on faisait immédiatement des recherches, pour confirmer tous les faits que rapportait le déposant.

« Votre Altesse et le Sénat conviendront avec moi, je pense, que cette communication, que je n'avais nullement provoquée, était suffisamment grave pour autoriser les mesures de précaution qui furent prises à l'instant même par mes ordres. Tous les individus nommés dans cette déposition furent arrêtés, leurs maisons fouillées et leurs papiers mis sous les scellés, sans leur laisser le temps de communiquer entr'eux et s'entendre. Le lendemain ils furent invités à désigner deux personnes jouissant de leur confiance, pour assister à la levée des scellés et ensuite au dépouillement des papiers, qui furent examinés avec une grande impartialité et un grand soin, par le comte Dasmaris, secrétaire du Sénat, — M. Fraiser, mon secrétaire politique, — et M. Laurence, chef de la police, assistés de M. le procureur-général Xydias.

« Le rapport ci-joint du procureur-général contient les résultats de cet examen; et bien que le crime de haute-trahison (qui aurait dû résulter de quelque preuve directe de l'enrôlement des Albanais destinés à prendre part au mouvement de Céphalonie) n'ait encore été établi par aucun document découvert jusqu'à présent, tout-fois il y a bien assez de preuves pour démontrer les dangers qui menacent la paix de ces Iles, si l'on souffre que ces mystérieuses trames y prennent racine. Les plans de la Grande-Fraternité peuvent être inassnés et bloquinés par les membres de cette société sont liés entre eux par de secrets serments. Ce sont de misérables aventuriers, qui n'ont d'espoir que dans les changements, et qui sont prêts à les faire naître par les expédiens les plus désespérés; qui prennent la Sainte-Croix pour symbole, lorsqu'ils n'ont dans leur cœur que le plus de haine pour les biens publics et particuliers; et qui osent insinuer, comme Votre Altesse le verra par une lettre trouvée chez M. Valiano, que leurs projets ont un royal appui, et que ces plans que répudient également le sens commun et la bonne foi, sont nus avec quelque faveur par le Souverain d'un Etat voisin.

« Le gouvernement, si délovalement attaqué, à osé de ses droits pour dévoiler des projets qui mettaient en péril la tranquillité publique. J'ai l'intention de mettre le rapport du procureur général sous les yeux du Parlement, à sa prochaine réunion en novembre, mais jusqu'à ce moment il vaut mieux que les détails qu'il contient ne soient pas généralement connus. Je prendrai sur moi la responsabilité d'ordonner que ces étrangers, qui ont voulu par leurs intrigues les droits de l'hospitalité, soient expulsés du territoire de ces Etats; et quant aux sujets ioniens, dont j'ai cité les noms, ils seront mis sous la surveillance de la police, jusqu'à ce que l'Assemblée législative ait décidé s'il est sage, s'il est sans danger de laisser les Iles privées de la protection d'une loi relative à toutes ces sociétés dont les membres sont unis par des serments secrets. Je n'ai pas besoin de faire observer à Votre Altesse qu'un tel mystère est en contradiction avec les larges principes de la liberté constitutionnelle, et que, soit qu'il ait rapport aux affaires intérieures de ces Etats, soit qu'il ait pour objet de faire de ces Iles un foyer de perpétuelles conspirations contre les Etats voisins, les conséquences en sont également dangereuses pour la paix et la sécurité du pays.

J'ai l'honneur d'être

de Votre Altesse

le très obéissant serviteur

H. G. WARD

L. H. C.

Les termes de ce document, on le voit, sont précis; la confirmation des faits avancés est venue au Lord-Haut-Commissaire par plusieurs voies, elle a été puisée à des sources différentes; une conspiration existe, les hommes qui la dirigent sont connus, nommés.

Nous ne savons jusqu'à quel point, il est permis à la Turquie de rester impassible devant pareils évènemens: ce n'est pas la première fois qu'elle est en butte à d'aussi misérables tentatives. Sa justice fait sa force, et sa force est suffisante pour faire respecter son territoire; mais nous croyons qu'il appartient surtout aux puissances protectrices de la Grèce, de mettre un terme aux scandales que ce pays ne cesse de donner, et par le ridicule de ses prétentions, et par la déloyauté de ses actes envers un pays religieux observateur des traités.

Le 14 octobre dernier, la consécration religieuse du prince Grégoire Ghika, nommé hospodar de Moldavie par S. M. I. le Sultan, a eu lieu dans l'église de St-Nicolas, à Yassi. Cette solennité s'est accomplie en présence des chefs de toutes les administrations, des dignitaires de l'église, des boyards, des consuls étrangers, des milices moldaves et d'un immense concours de monde. Nous empruntons les détails suivans, à un journal de cette principauté:

« Le Prince, ayant posé les mains sur le Saint-Evangile, prononça à haute et intelligible voix, le serment suivant, prescrit par le réglement organique:

« Je jure, au nom de la Très Sainte-Trinité, » d'observer religieusement les lois, ainsi que les » institutions de la Principauté de Moldavie, d'après le réglement établi, de les faire observer, » et de les maintenir dans toute leur rigueur.

« S'avançant ensuite au pied de l'autel, où l'évêque de Romano prononça les prières prescrites pour le sacre des princes Orthodoxes, S. A. reçut à genoux la Ste-Onction.

« Une triple salve de la milice, rangée sur la place de l'église, 101 coups de canon et le son de toutes les cloches, annoncèrent aux habitans l'accomplissement de cet acte religieux et politique.

« S. Em. l'évêque de Romano, après un discours concis, donna lecture de la formule du serment, répété par tous les fonctionnaires présens.

« Je jure au nom de la Très Sainte-Trinité de » servir dans l'emploi qui m'est confié, avec zèle, » fidélité et loyauté, sans m'écarter des devoirs » prescrits, ainsi que d'observer les lois et de » respecter les institutions du pays. »

« Le *Te Deum*, chanté par le haut clergé, a terminé cette solennité au son des cloches et au bruit des salves de l'infanterie et de l'artillerie. S. A. traversant à pied la place de l'ancien palais au milieu des acclamations continuelles du peuple, se rendit dans la salle des grandes cérémonies, et prononça le discours suivant en présence de toutes les autorités:

« Chers compatriotes!

« Le serment solennel que je viens de prêter » sur le St Evangile, était gravé dans mon cœur » avant d'avoir été prononcé par mes lèvres. L'obs» servation des lois, le respect des institutions » octroyées par les deux hautes cours pour » servir de garantie à l'existence de la Mol» davie, le bien-être et la prospérité du pays, » seront désormais l'unique but de mes efforts et » la règle invariable de ma conduite.

» Je l'ai juré non seulement pour ce qui con» cerne ma personne, mais de la part des fonc» tionnaires de tout grade qui s'efforceront, je » n'en doute point, de répondre par une conduite » légale et un zèle infatigable à la confiance que » j'ai placée en eux ainsi qu'à l'attente publique.

» Ils me trouveront toujours dans la voie de la » légalité prêt à donner l'exemple et à apprécier » le mérite et les services loyaux. Que chacun soit » pénétré du besoin de coopérer avec sincérité » et dévouement à faciliter ma tâche et atteindre » le but désiré.

» Ce n'est que par ce moyen que nous parvien» drons, avec l'aide de Dieu, et sous les auspices » des deux cours, à cicatriser les plaies du pays et » à lui assurer un avenir prospère. »

« Le président de l'Éphorie a présenté ensuite au nom de la ville, les félicitations et, selon l'usage, le pain et le sel. En recevant cette offre, le prince a bien voulu remercier par M. le président tous les habitans de la capitale de la part qu'ils ont prise à cette solennité, et les assurer en même temps qu'Elle consacrera une sollicitude toute paternelle au maintien de leurs droits et intérêts.

« Aux boyards députés des districts, qui ont présenté leurs hommages, S. A. a bien voulu dire de porter à leurs commettans et à toutes les communautés l'expression de ses remercîmens pour les témoignages de dévouement, que le pays vient de lui manifester à cette occasion par leur organe. S. A. a reçu de même les félicitations de toute l'assemblée, et cette cérémonie fut terminée par une salve de l'infanterie et de l'artillerie moldave trois fois répétée.

« Il est à regretter qu'un vent impétueux ait empêché l'exécution, dans la même journée, de toutes les réjouissances publiques, annoncées par le programme, mais les dispositions principales, telles que la distribution des comestibles et des secours pécuniaires aux indigens, ont été accomplies sous la surveillance des boyards commissaires. »

Dimanche et lundi, le conseil des ministres s'est réuni à la Porte sous la présidence du Grand-Vézir.

Par une ordonnance impériale en date du 9 de ce mois:

Tahir éfendi, ex-caïmacam de Boli, est nommé membre du conseil de la police;

Osman éfendi, est nommé également membre du dit conseil.

NOUVELLES DIVERSES.

M. Titow, envoyé de Russie, a quitté hier, avec toutes les personnes de la légation, sa résidence d'été, pour venir habiter celle d'hiver à Péra.

— M. Huet, consul de France à Odessa, est arrivé hier à Constantinople sur le bateau à vapeur russe venant de ce premier port.

— Le journal arménien de Vienne, l'*Europe*, dont nous avons eu déjà l'occasion de signaler l'apparition et le mérite, a joint à son dernier n° 44 un supplément où un premier article a fixé notre attention. Rédigé avec un ton convenable et ferme, il expose des observations sur notre journal, n° du 19 septembre, numéro qui a provoqué d'autres explications moins calmes et moins convenables. L'auteur apporte des preuves irrécusables touchant l'orthodoxie politique de l'enseignement des Arméniens-Unis. Il cite d'abord un ouvrage imprimé à Vienne dès l'année 1826, sur l'*Education des Enfans*. Au Chapitre V, intitulé de la *Fidélité*, l'auteur, le P. Paul Bovnanian, disait à cette époque critique: « Tâchons, nous autres Arméniens, que la vertu et le nom de la Fidélité que nous nous glorifions d'avoir gardés jusqu'à présent comme la couronne de nos têtes, ne soient pas perdus par la trahison. Avec la Fidélité, témoignons de notre obéissance à tous nos princes et commandans, selon le précepte de l'apôtre St-Paul, » PP. 102-103 du même traité, nous trouvons des recommandations plus explicites, basées sur la foi catholique. Nous citons: « Les princes peuvent imposer à leurs sujets, afin que la paix progresse; comme aussi ils peuvent châtier les rebelles (St-Paul aux Romains Ch. XIII, v. 4). Les sujets doivent prier pour leurs princes, leur être soumis, quand même ils auraient quelquefois à en supporter des vexations. Il doivent payer l'impôt fixé (*Vergui*) et s'acquitter de leurs autres devoirs etc., etc, etc. » Nous supprimons beaucoup d'autres passages, non moins satisfaisants, de cet ouvrage qui pourrait être adopté utilement pour les écoles arméniennes, et nous en mentionnerons un autre plus important puisqu'il est le *Catéchisme développé* des Arméniens-Unis. (Vienne 1849.)

Il explique le IVème commandement de Dieu:

« Tes père et mère honoreras,

« Afin de vivre longuement. »

Nous traduisons la question: « Qu'entendez-vous par les supérieurs laïques? Il vient de parler des supérieurs ecclésiastiques qui sont S. S. le Pape, le patriarche, les évêques, etc., etc.) Réponse. « Le Souverain et les Autorités à qui il faut obéir dans les choses politiques et civiles, etc., etc., etc. Il faut de plus les honorer et leur obéir en tout ce dont ils ont reçu pouvoir de Dieu, comme aussi leur devoir est de traiter les sujets comme leurs enfans. »

Cette doctrine, si nette, est une justification suffisante, mais superflue, nous le répétons; elle trace la ligne des devoirs et des droits, alliant avec justesse la dépendance à la dignité personnelle. Nous ne regrettons pas que notre journal ait été l'occasion de cette profession de foi qui permet de se mieux connaître et de se mieux comprendre, lorsqu'on apporte le calme et les raisons de l'Europe. Notre journal s'appuie aussi sur une pensée formulée dernièrement par nous, à savoir que le progrès du patriotisme dans l'Empire exige le progrès des améliorations politiques, dont l'une des plus désirables et des plus nécessaires est l'égalité civile.

— Un journal de la localité nous accuse d'avoir calomnié sa vertu:

Rodrigue, qui l'eût cru?

Il parait que, ce jour-là, la matière grave a manqué à cette feuille:

Calomnie, qui l'eût dit?

Nous avons meilleur usage qu'un certain poëte comique qui, abusant de la licence de son métier, disait en parlant de je ne sais qui:

Où diable la vertu va-t-elle se nicher?

FEUILLETON.

UNE AVENTURE DE CARNAVAL.

I.

PROJETS DE PLAISIR.

C'était vers la fin du samedi-gras de l'année 184... M. Jean-Narcisse Labrosse, peintre d'enseignes et de décors, venait de mettre la dernière main à une enseigne à laquelle il travaillait depuis plus d'un mois et que l'on venait de suspendre au-dessus du magasin de nouveautés de la *Reine-Blanche*. Descendu de l'échelle, M. Narcisse s'éloigna à une distance de quelques pas, afin de mieux juger de l'effet de son chef-d'œuvre; il parait qu'il n'en fut point mécontent; un sourire de satisfaction vint éclaircir son visage ombragé par une barbe épaisse; son chapeau prit une inclinaison plus décidée vers le coin de l'oreille, et, le bras droit étendu, il imitait involontairement la posture de la reine représentée par lui.

Une tape amicale sur l'épaule vint le troubler dans cette agréable contemplation. Le peintre se retourna vivement, et aperçut son ami de cœur, Jules Radot, ébéniste en pianos.

On l'a dit depuis longtemps: l'amitié vit de contrastes. Il était impossible de trouver la moindre ressemblance entre les deux amis, tant au physique qu'au moral. Narcisse Labrosse, grand, d'une carrure formidable, était pour le caractère le type de l'enfant de Paris, c'est-à-dire brave, obligeant, loyal, mais en même temps rapageur, querelleur, taquin; Jules Radot, son ami, mince et svelte, à la figure imberbe et où respirait la douceur, avait les qualités de Narcisse sans en avoir les défauts. La seule chose qu'on pouvait lui reprocher avec raison, était une grande faiblesse de caractère, un laisser-aller qui souvent lui faisait tenir une conduite opposée à celle qu'il aurait suivie s'il avait écouté sa propre impulsion. L'on comprend qu'avec un semblable caractère, son ami Narcisse devait avoir sur Jules l'ascendant qu'un esprit résolu et décidé exerce toujours sur un esprit plus timide.

— Tiens, c'est toi, Jules! quelle chance! D'où viens-tu donc à cette heure-ci?

— Je sais allé aujourd'hui en recette pour mon patron; c'est le samedi de la paie.

— A propos de paie, j'y pense! Tiens, lève les yeux et dis-moi ce que tu en pensies.

— Ce que je pense de quoi?

— Comment ce que? Tu ne vois pas le nouveau chef-d'œuvre dont je viens de doter la capitale du monde civilisé!

Regarde cette magnifique *Reine-Blanche*. C'est, ma foi, du Raphaël tout pur. Monte à l'échelle pour mieux voir.

— Merci; je suis très bien placé ici.

— Et bien! bon!

— Ce n'est pas mal, mon ami, j'en suis assez content.

— Pas mal! pas mal! dis donc que c'est parfait, et tu ne seras pas mal au-dessous de la vérité.

— Allons, tu es fâché pas, beau Narcisse, je n'exprime pas tout mon admiration devant toi, afin de ne pas blesser ta modestie.

— A la bonne heure! et pour récompense de ton bon goût en peinture, je te dirai une chose à laquelle tu ne t'attends pas: contre mon habitude, je n'ai pas demandé le moindre à-compte au bourgeois, ce qui fait, mon garçon, que tout à l'heure je vais palper deux cents francs qui me doivent rien à personne, et comme c'est samedi-gras aujourd'hui, je ne crains pas de me compromettre en l'affirmant que c'est demain dimanche gras. Or, comme nous sommes tous deux jeunes, d'une tournure pas trop ingrâcieuse, je t'invite à manger avec moi le prix de la *Reine-Blanche*; il faudra qu'elle y passe tout entière.

— Narcisse, je te remercie de ta bonne volonté, mais je ne sens pas avoir à me faire le repréche de t'avoir aidé à dessiner fallement en une journée de plaisir le prix d'un mois de travail.

— De quoi! une journée de plaisir! Tu n'y es pas du tout; après le dimanche viendra le lundi, après le lundi le mardi, sans compter le mercredi des cendres, qui n'a pas été inventé pour des prunes.

— Si tu comptes sur moi pour mener une telle vie, tu as bien tort.

— J'y compte si bien que, dans une heure, j'irai te rejoindre pour aller louer ensemble des costumes, — nous en changerons au moins deux fois, — une voiture et des chevaux. Tu iras ensuite prévenir les sœurs, moi de mon côté j'amènerai ma future, escortée de sa respectable maman, la mère Artaban, et avec plusieurs camarades nous formerons une voiture complète. Si tu me refuses, c'est que tu n'es pas mon ami.

— Par exemple! pas ton ami parce que je ne veux pas partager tes folies! Réfléchis donc! Toi-même tu feras bien mieux de réserver cet argent pour ton prochain mariage.

— Il n'y a pas à réfléchir: depuis long-temps j'ai formé le projet de bien m'amuser les jours gras de cette année; ainsi je compte sur toi. C'est convenu?

— Il le faut bien avec toi!

— Je reconnais là mon ami! Ainsi dans une heure je viendrai te prendre. Tu verras! nous nous amuserons bien!

— Il faut l'espérer, fit en soupirant Jules qui pensait, non sans regret, à l'argent qu'il allait follement dépenser et qu'il aurait préféré réserver pour sa vieille mère.

Les deux amis se séparèrent; M. Jean-Narcisse Labrosse exécuta à la lettre tous les préparatifs dont il avait parlé à Jules. Il était onze heures et demie du soir lorsqu'il rentra chez lui, extrêmement fatigué, mais joyeux de tout le plaisir qu'il se promettait par avance. Il s'endormit ainsi, bercé par les plus agréables pensées, songeant tour à tour au bal et à sa fiancée.

II.

LE DIMANCHE GRAS.

— *Ohé*, mam' Artaban! sommes-nous prêts? s'écria d'une voix formidable le lendemain matin, un superbe arabe, en pénétrant impétueusement dans la loge habitée par la mère de Mlle Athénaïs, fiancée de M. Labrosse.

— Qui demandes-vous, monsieur? s'écrama madame Artaban, choquée du sans-façon de l'enfant de Mahomet. Mais je ne me trompe pas? c'est ce mouvais sujet de Narcisse! Dieu du dieu! d'où vous laid comme ça! Peut-on se fagoter de la sorte! Dis donc, Nais, fit-elle en s'élançant vers la coquette où la jeune fille était en train de s'habiller; Nais! descends vous voir ton futur, déguisé en Mamamouchi! Quelle horreur!

— Oui, mon Athénaïs! descendez; mais ne vous laissez pas influencer par l'opinion de madame votre mère, dit à son tour Narcisse, en levant les bras d'une façon dramatique; venez, votre fiancé vous attend; tout le monde est prêt; les amis, la voiture, les bêtes, les chevaux, le poulet d'Inde, tout ça vous tend les bras, ô ma déesse! et vous aussi mam' Artaban, je vous croyais prête; vous devriez vous occuper de votre toilette, au lieu de me regarder avec vos yeux effarés!

— Mon Dieu! mon futur gendre, que vous êtes laid!

— Ne vous gênez pas, maman; pourvu que je plaise à votre fille, tout le reste m'est égal.

En ce moment, Mlle Athénaïs Artaban descendit et poussa à son tour une exclamation de surprise en aperçevant son futur.

— Décidément il paraît que je ne suis pas beau en cet équipage! Ce gueux de costumier m'a pourtant jure ses grands dieux que j'étais très bien en Abd-el-Kader. Heureusement que j'ai eu la bonne idée de louer tout de suite plusieurs travestissemens. Attendez-moi un instant; pendant que votre maman achève sa toilette, je vais aller changer de costume.

— Mais non, monsieur Narcisse ce n'est pas la peine; vous êtes très bien comme cela; ce que j'en ai dit, c'est l'effet du premier mouvement.

— Pardon, mon Athénaïs, c'est votre bon cœur qui vous fait dire cela; je dois être affreux ainsi, et vous comprenez que c'est humiliant pour un bel homme.

Allez, puisque vous y tenez tant, monsieur le coquet; ne vous faites pas attendre, et surtout choisissez un costume plus avantageux.

— Soyez tranquille; je défie n'importe qui d'avoir un costume semblable à celui dans lequel je vais avoir l'honneur de paraître devant vous. Au revoir! sans adieu!

— Dépêchez-vous!

— Soyez sans inquiétude...

Et Narcisse avait disparu sans avoir achevé sa phrase.

Peu après son départ, la loge fut envahie par la bande joyeuse convoquée par Narcisse, et ce dernier ne tarda pas à revenir avec la voiture. Son arrivée excita des hourrahs universels et des plaisanteries sans fin. Déposant le turban et le bournous, il s'était affublé du costume que l'on publie depuis des siècles au *Temps*. Coiffé d'une couronne antique, posée sur une perruque blanche qui venait se confondre avec une énorme barbe de même couleur, le peintre d'enseignes brandissait une faux avec un sérieux imperturbable, et supportait avec une rare patience tous les quolibets qui pleuvaient sur lui et son grotesque équipage.

— Voyons, il ne s'agit pas de plaisanter à présent, dit Narcisse; dépêchons, et puis en route pour le boulevard; il commence à se faire tard, et nous risquerions fort de priver le public de notre vue si nous tardions plus long temps.

— Adopté! bravo! approuvé la motion! s'écria tout le monde, et l'on procéda sur l'heure au déjeûner. Cette importante fonction terminée, l'on se mit en marche, et, ainsi que Narcisse l'avait espéré, leur caravane fit sensation.

Jules Radot, à cheval, déguisé en turc, précédait la voiture. Pour dire la vérité, il ne se sentait pas trop à son aise sur sa monture, assez pacifique du reste; mais cavalier par hasard et turc par accident, il était étourdi par les acclamations burlesques qui l'accueillirent de tous côtés, et perdant